

Réunion du Conseil Municipal du Vendredi 25 Mars 2022

Secrétaire de séance : Emilie Marouzé

<i>Membres</i>	<i>Présence</i>	<i>Procuration</i>
Richard Jérémy	X	
Blary Guislaine	X	
Gobert Didier	X	
Santerre Françoise	X	
Boitiaux Elisabeth		Santerre Françoise
Marouzé Emilie	X	
Quennesson Jean-Michel		
Davain Marie-Paule	X	
Flavigny Sarah		
Santerre Rodrigue		Godard Albert
Godard Albert	X	
Hiron Jean-Pierre	X	
Richard Alain	X	

Heure de début de la séance : 20h47

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Il fait état d'une procuration de Madame Boittiaux Elisabeth à Madame Santerre Françoise, et de Monsieur Santerre Rodrigue à Monsieur Godard Albert.

Madame Emilie Marouzé est élue secrétaire de séance.

Lecture de l'ordre du jour par Monsieur le Maire.

I. Demande de subvention : Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB)

Cette délibération annule et remplace la délibération 2022-01-07 du 18.02.2022

Objet : Travaux de création d'un nouveau chauffage par aérothermes gaz pour la salle des fêtes, de la mise aux normes électriques du secrétariat de mairie, du remplacement de la conduite de gaz de l'école, de création d'un chauffage pour la salle polyvalente :

Demande de subvention du titre de l'Aide départementale aux Villages et Bourgs 2022.

Le Maire expose au conseil municipal la nécessité de réaliser les travaux de création d'un nouveau chauffage par aérothermes gaz pour la salle des fêtes, de la mise aux normes électriques du secrétariat de mairie, du remplacement de la conduite de gaz de l'école, de création d'un chauffage pour la salle polyvalente.

Après l'exposé de Monsieur le maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité, par 12 voix « POUR » :

- **Adopte l'opération**
- **S'engage à réaliser ces travaux**
- **S'engage à inscrire cette dépense au Budget**

- **Sollicite une subvention du Conseil Départemental du Nord au titre du dispositif « Aide Départementale aux Villages et Bourgs »**

- **Approuve les modalités de financement suivantes :**

Coût total HT 53 544,77 € HT

Coût total TTC 64 253,72 € TTC

Subvention CONSEIL DEPARTEMENTAL ADVB 50 % 26 772,38 €

Subvention ETAT DETR 25 % 13 386,19 €

Solde commune financement assuré de la manière suivante :

(Autofinancement) 24 095,15 € TTC

- **Autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette demande de subvention.**

II. Transfert de la compétence infrastructures de recharge pour véhicules électriques au SIDEC

Précédemment, dans une autre réunion du conseil municipal, il avait été délibéré que le SIDEC exerce la compétence optionnelle de mise en place d'un service public de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables comprenant la mise en œuvre, l'exploitation et la maintenance de ces installations ainsi que la relation avec les usagers.

Après délibération, le conseil municipal avait approuvé par 11 votes « POUR » le transfert de compétence au SIDEC pour l'infrastructure de recharge pour voiture électrique.

Le préfet ayant modifié son arrêté, une nouvelle délibération visant le nouvel arrêté est nécessaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Confirme le transfert de la compétence optionnelle intitulée « infrastructure de charge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables, et pour ravitaillement de véhicule à hydrogène » au Syndicat mixte de l'Energie du Cambrésis (SIDEC)**
- **Prend acte que le transfert de cette compétence optionnelle se fasse conformément à l'article 4.3 tel que modifié par arrêté préfectoral du 03 janvier 2022.**
- **Candidate à l'appel à projet « 1^{ère} borne offerte » porté par le SIDEC.**
-

III. Convention cadre pour la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de fournitures d'énergie, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique

Le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Il convient de constater que la plupart des consommateurs sont restés aux tarifs réglementés de vente proposés par les opérateurs historiques.

Un groupement de commandes d'achat d'électricité et services associés permet aux acheteurs soumis aux dispositions de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant la procédure de mise en concurrence.

Actuellement, le contrat gaz pour la mairie prendra fin le 31 décembre 2023 (gaz de Bordeaux) et le contrat électricité prendra fin le 31 décembre 2022 (Total Energie).

Le SIDEC a fait part à Monsieur le Maire de prévoir au budget prévisionnel une augmentation de 30% de la somme consacrée aux frais d'électricité.

Après délibération, le conseil municipal approuve par 12 votes « POUR » d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention cadre pour la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de fournitures d'énergie, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique.

IV. Création d'un poste d'adjoint administratif

Par suite du départ en retraite de la secrétaire de mairie en juillet 2022, son remplacement est nécessaire. Pour cela, un poste d'adjoint administratif va être créé.

Ce poste sera à temps complet. Une expérience dans le domaine du secrétariat de mairie est nécessaire pour occuper ce poste. Beaucoup de candidatures ont été reçues, et les entretiens individuels sont achevés.

Après délibération, le conseil municipal approuve par 12 votes « POUR » la création d'un poste d'adjoint administratif.

V. Don pour l'Ukraine

En raison de l'épisode actuel de guerre que subit l'Ukraine, et de l'élan de soutien et de solidarité manifesté par la population française, la commune décide elle aussi de soutenir ce pays.

D'autres communes aux alentours ont également fait des dons, la communauté d'agglomération aussi et bien d'autres.

En ce qui nous concerne, la commune fera un don de la somme de 200 € à la Croix Rouge.

Après délibération, le conseil municipal approuve par 12 votes « POUR » le don de la somme de 200€ à la Croix Rouge.

VI. Postes élections présidentielles

Le dimanche 10 avril 2022 aura lieu le premier tour de l'élection présidentielle.

Nous précisons que de nouvelles cartes électorales vous seront prochainement distribuées dans vos boîtes à lettres.

Le bureau de vote aura lieu à la petite salle de la salle polyvalente. Il n'y a qu'un seul bureau.

Monsieur le Maire ouvrira le bureau de vote.

Le tableau des postes pour la tenue du bureau de vote a été arrêté.

VII. Déclarations d'intention d'aliéner

Le conseil municipal n'ayant pas délégué au maire l'exercice des droits de préemption,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a été destinataire de déclarations d'intention d'aliéner l'immeuble sis 18 rue du Fayt.

Après délibération, le conseil municipal approuve par 12 votes « POUR » de ne pas exercer son droit de préemption et de mandater Monsieur le Maire pour passer et signer tous les actes relatifs à cette décision.

Heure de fin de la séance : 21h27